

Conseil d'établissement de la crèche Marcel Achard, MERCREDI 16 JANVIER 2019

Présents :

Mme Corinne Velly, directrice

Mme Anne Laure Thomas, directrice adjointe

Mme Portal, DFPE - Coordinatrice Petite Enfance 19ème

Claire, éducatrice de jeunes enfants, Oumaima aide ATEPE, Habibata auxiliaire de puériculture section moyens

Parents élus: Mme Adeline Flohic, Erwan Higuinen, Nolwenn Cezilly, Ana Cosich

Laure Damase responsable crèche Petit Fatou M'Baye, responsable adjointe de la crèche Petit

Excusées : Mme Halima Jemni, Première adjointe au Maire chargée de la coordination municipale, des espaces verts, de la voirie, des déplacements, de la petite enfance et des familles

LES ABORDS DE LA CRÈCHE,

- L'état de la porte extérieure de la crèche, qui s'ouvre difficilement.

Réponse :

Mme Velly confirme que le passage du portail peut être difficile, en particulier avec une poussette. Le problème vient du « groom » de cette porte. Celui d'origine a cédé et nous en sommes déjà au troisième remplacement. Le premier n'était pas assez robuste. Le deuxième se déboîtait, en particulier à cause de l'habitude qu'ont certains enfants à escalader le portail le week-end, lorsque la crèche est fermée. Devenu inutilisable, il a dû être rechangé. Le groom actuel ressemble à celui d'origine, si ce n'est qu'il possède un « bras » plus court. Les réglages effectués ont montré que, s'il est moins serré, la porte ne ferme pas. Une intervention a eu lieu sur la porte pour une dalle métallique descellée et, actuellement, nous avons un groom qui s'ouvre et qui se ferme, mais difficilement. Il faut noter que les principaux problèmes se posent en période de fortes variations de températures, en été (chaleurs) ou en hiver (grands froids). Même si cette histoire « court depuis plus d'un an », Mme Velly propose de redemander un réglage de la porte pour voir s'il est possible d'améliorer la situation (mais sans y croire énormément). Tout autre changement nécessiterait de faire un changement de porte.

-la voirie en travaux et le « coin pipi » sous le code de la porte

Réponse :

Alors qu'encore tout récemment, un monsieur qui allait se « soulager » devant l'entrée de la crèche a été prié d'aller faire ça ailleurs, la possibilité de mettre un panneau est envisagée. Mme Velly précise qu'elle ne peut pas intervenir sur la place. L'idée est émise de faire éventuellement quelque chose de plus « individuel » ou de moins formel que des affiches municipales. En cas de présence de déjections canines ou humaines aux abords de la crèche (ce qui est plus rare en hiver), Mme Velly souligne que c'est elle qui appelle pour faire nettoyer. Une demande va être faite pour un affichage sur le mur de la crèche. La place va être refaite en deux temps, une moitié puis l'autre, afin de permettre les allées et venues. Un nouveau revêtement devrait être posé de manière imminente. [Cela a bien été fait depuis le conseil d'établissement, au moins pour la zone juste devant la crèche.]

LE PROBLÈME DES ODEURS NAUSÉABONDES CHEZ LES GRANDS DU À UNE VMC QUI FONCTIONNE MAL

Réponse :

Mme Velly : L'aération fonctionne mal chez les grands, ce qui a pour conséquence des odeurs nauséabondes en provenance de la salle de bain, surtout dans l'après-midi. Des travaux sont en cours, pour lesquels Mme Portal a effectué une relance. Des mesures ont déjà été faites, mais les résultats ne sont pas encore connus. Pour les responsables de la société techniques, il y a une ventilation qui fonctionne, mais qui n'est pas assez puissante. Il va falloir des devis, un financement et des travaux. Aucune date n'a été fixée pour le moment, mais ce ne sera sans doute pas avant l'été. Les poubelles étant vidées régulièrement, le problème ne vient pas de là, mais bien de l'aération et il existe sans doute depuis la construction de la crèche, qui date de 1983. Chez les moyens, une aération a lieu pendant la sieste mais la configuration des pièces ne rend pas cela possible pour la salle de bain des grands. Mme Velly note que le sujet de cette VMC est connu et suivi depuis plus d'un an.

LA SÉCURISATION DU PARCOURS AU BAS DE LA RUE RÉBEVAL.

Réponse :

Le sujet est né d'une initiative des parents du groupe scolaire Rampal-Lassalle. Une réunion a eu lieu à la mairie dont le compte-rendu doit être joint. Les parents soulignent le danger qu'il y a à traverser et les problèmes de visibilité à cause des voitures stationnées. Il est question d'installer de nouveaux dos d'âne et un marquage au sol. A noter que la perspective du passage en sens unique de la rue de Belleville rend un nouvel afflux de circulation prévisible.

POINTS DIVERS

- Ont été évoqués rapidement

la pratique du yoga chez les grands (animée par la maman d'un enfant de la section)

les inscriptions prochaines à l'école alors que sont évoqués des risques d'une fermeture de classe à l'école Simon Bolivar.

- Etaient présente des responsables de la crèche Petit qui va rouvrir et qui venaient observer un conseil d'établissement.



COMPTE RENDU : Sécurisation de la rue Rébeval

BD/12.11.18

Le 21 novembre 2018, les parents délégués des écoles maternelles et élémentaires Lasalle et Rampal ont écrit au Maire du 19^e arrondissement concernant l'amélioration de sécurité routière sur la rue Rébeval suite à un accident survenu le 19 octobre ayant impliqué un enfant.

À cet effet, un rendez-vous a été monté sur site le 12 décembre 2018 en présence des parents délégués de ces écoles, de Yasmina Merzi, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, d'Antoine Jouglà Chef de la subdivision de voirie du 19^e et de Benjamine Denys, collaboratrice du maire chargée des questions de voirie et des déplacements.

Dans leur courrier initial, les parents d'élève demandaient à court terme :

- La neutralisation de la place de stationnement située au droit de l'allée Louise Labé pour améliorer la visibilité et son remplacement par du stationnement vélo.
- La mise en place de panneaux de signalisation indiquant la traversée d'enfants et la présence d'école.
- La réalisation d'un plateau surélevé sur le passage piéton avec marquage au sol en amont.

À moyen terme, il demande de repenser la configuration complète de cette zone.

Au cours de la réunion sur site, outre la demande de la neutralisation de la place de stationnement située au droit de l'allée Louise Labé, les parents délégués ont demandé que soit neutralisée chaque première place de stationnement située en amont des passages piétons existants entre la place Marcel Achard et la rue Rampal.

Il est également demandé de renforcer la signalétique avec la mise en place de panneaux de signalisation et de marquage au sol indiquant la présence des écoles.

En ce qui concerne ces deux premiers points (signalétique + suppression des places de stationnement), la Section Territoriale de Voirie indique la possibilité de réaliser ces travaux au cours du premier trimestre 2019 dans le cadre des travaux de réfection du trottoir de la rue Rébeval.

Concernant la zone 30, le chef de la subdivision de voirie du 19^e, rappelle que la rue Rébeval est déjà en zone 30. Il précise que le marquage zone 30 au sol se fait uniquement sur les grands axes circulés (exemple Simon Bolivar). En revanche, le panneau zone 30 qui était situé en début de voie a disparu. Il est donc demandé aux services de la voirie qu'il soit remis en place.

Il est également précisé que dans la pratique, les cyclistes n'empruntent pas la piste cyclable située sur la place Marcel Achard car ils préfèrent emprunter la circulation générale de manière dangereuse. Il est donc demandé de réaménager la piste cyclable sur la place Marcel Achard.

En ce qui concerne la demande ci-dessus et concernant la demande de mise en place de plateau surélevé au droit du 44 de la rue Rébeval, ces dernières nécessitent des études techniques spécifiques et un budget conséquent. Les arbitrages du budget des aménagements voirie sur l'année

2019 ayant été validés au cours de l'année 2018, la Mairie du 19^e inscrira ces deux demandes au sein d'une demande plus globale de réaménagement du carrefour Marcel Achard / Atlas dans le budget d'investissement 2020.

Il est rappelé aux parents délégués, la possibilité de déposer un projet de sécurisation global de ce secteur dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif afin de compléter le dispositif de sécurisation à court terme.

Une personne demande la possibilité de mettre en place un agent école. Il est précisé que cela entraîne la délocalisation d'un autre agent école 19^e et cette solution est pour le moment inenvisageable.